

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 24 mars 2011 à 18 h 30.

Absents et excusés : DASSONVILLE, RENAUT

Absent : WATTECAMPS

1. Collège communal

Diminution du nombre des échevins d'une unité.

En application de l'article L 1123-8 § 1 alinéa 3 « le Conseil communal peut décider de réduire d'une unité le nombre d'échevins présents au sein du Collège communal ».

Suite au décès d'Alain BOUCAUT, le Collège propose donc de faire passer le nombre d'échevins de 4 à 3.

Cette possibilité existe depuis que le Président du CPAS fait partie du Collège communal.

Le groupe GO s'oppose à ce point, il craint que la tâche soit trop importante et que la redistribution des attributions ne déstabilise l'ensemble.

Le groupe AC est étonné de la décision du Collège Communal, qu'il respecte, au-delà de la charge de travail supplémentaire, il reste confiant. Il regrette le fait que cela aurait permis à un conseiller communal de monter au Collège. Le groupe AC s'abstient.

Le Bourgmestre informe le Conseil qu'un projet de décret existe pour réduire le nombre d'échevins d'une unité dans les communes de moins de 20.000 habitants pour 2012.

Antoing est donc en avant-garde.

Par 12 OUI, 3 NON et 1 ABSTENTION, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Composition des commissions

a) Adaptation de l'article 50 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Supprimer « la commission 5 est présidée par le 4<sup>e</sup> échevin »

Remplacer par « *la commission 5 est présidée par le 4<sup>e</sup> échevin ou le Président du CPAS selon ses charges scabinales* »

Par 13 OUI et 3 NON, le Conseil modifie le règlement d'ordre intérieur

b) Composition des commissions ó Modifications dans le groupe P.S.

Il existe 5 commissions, comme suit, chacune étant présidée par un membre du Collège :

- Sécurité, Sports, Finances : Bernard BAUWENS
- Travaux, Aménagement du territoire : Didier DUDANT
- Famille, Culture, jeunesse : Viviane DELEPINE
- Affaires sociales, politique des handicapés, tourisme : Christine DASSONVILLE
- Enseignement : Jean-Pierre RENAUT

Les commissions seront constituées comme suit :

<u>Sécurité ó sports finances</u>	<u>Travaux</u>	<u>Culture</u>	<u>Enseignement</u>	<u>Affaires sociales, Politique des handicapés, Tourisme</u>
BAUWENS	DUDANT	DELEPINE	<b>RENAUT</b>	DASSONVILLE
HIROUX	HIROUX	HIROUX	HIROUX	HIROUX
DESMETTE	<b>CORFEC</b>	LOCATELLI	COURTOIS	CACHEUX
BOCAGE	CACHEUX	DONNEZ	CACHEUX	BOCAGE
LOCATELLI	LOCATELLI	DESMETTE	LADAVID	DESMETTE
<b>CORFEC</b>	LADAVID	CACHEUX	BOCAGE	DONNEZ
CACHEUX	BOCAGE	DASSONVILLE	LOCATELLI	RENAUT
VIVIER	VIVIER	VERCAUTEREN	VIVIER	VERCAUTEREN
VERCAUTEREN	VERSCHEURE	VERSCHEURE	VERSCHEURE	VERSCHEURE
VINCENT	VINCENT	WATTECAMPS	VINCENT	VINCENT

Par 13 OUI et 3 ABSTENTIONS, le Conseil approuve la composition des commissions.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

c) Commission agricole

Suite à l'Assemblée Générale de la commission agricole du 16 février 2011, les propositions pour les représentants de celle-ci sont les suivantes :

- Pour le groupe PS : Messieurs D. DUDANT, J-P RENAUT et Madame C. DASSONVILLE
- Pour le groupe GO : Monsieur J-B VIVIER
- Pour le groupe AC : Monsieur S. VINCENT

Les cultivateurs :

- Antoing : néant
- Bruyelle : Messieurs NUYTTEN J-M et MESPREUVE
- Calonne : Messieurs FIEVEZ, DE WITTE et NUYTTEN V.
- Fontenoy : Messieurs VRAUX, HELLIN et MAES
- Maubray : Messieurs DEREUX, LEFEBVRE et RIBAUCCOURT
- Péronnes : Messieurs ROUPIN et VERHOYE

L'expert en questions agricoles est Monsieur P. DETOURNAY.

Pour le curage des têtes de ponts, la commune n'est pas équipée et doit faire appel à une entreprise privée.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Christine DESPLANQUE

Politique responsable : Didier DUDANT

### 3. Représentations de la commune au sein d'intercommunales, organismes divers, etc.

Modifications au sein du groupe P.S. : voir annexe.

Monsieur Samuël VINCENT demande si le Comité de participation du Lycée d'Etat existe encore, et regrette qu'il n'y ait plus eu de réunion pour l'Agence Locale pour l'Emploi depuis 4-5 ans. Il pose la question de la responsabilité des mandataires. Un courrier leur sera adressé.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 4. Tutelle

Par arrêté du 13 janvier 2011, le Collège Provincial du Hainaut a approuvé le budget communal 2011 avec les modifications suivantes au service ordinaire :

- Dépenses à l'exercice propre
  - ❖ Art. 121/123-48 « Autres frais administratifs divers (frais perception IPP) » est fixé à 13.327,20 ¤.
- Recettes à l'exercice propre
  - ❖ Art. 040/371-01 « Taxe additionnelle au précompte immobilier » est fixé à 1.781.080,17 ¤
  - ❖ Art. 040/372-01 « Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques » est fixé à 1.332.720,43 ¤
  - ❖ Art. 040/373-01 « Taxe additionnelle à la taxe sur les automobiles » est fixé à 84.851,61 ¤.

Le résultat du service ordinaire est le suivant :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Boni/Mali</u>
Exercice propre	8.777.995,25	8.586.319,60	191.675,65
Exercices antérieurs	186.976,68	0,00	186.976,68
Prélèvements	0,00	350.000,00	- 350.000,00
Résultat global	8.964.971,93	8.936.319,60	28.652,33

Le service extraordinaire a été approuvé sans aucune modification.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 5. Finances communales

A l'unanimité, le Conseil communal décide la conclusion d'un emprunt communal auprès de DEXIA Banque d'un montant de 152.100 ¤ en 20 ans pour les travaux de stabilité à l'école communale de Calonne ó Désignation de l'entreprise TRADECO

Afin d'éviter le paiement d'intérêts de retard et suite à l'avancement des travaux d'assainissement de la Maison du Peuple de Calonne, le Conseil communal, à l'unanimité, décide de recourir à l'escompte de subvention promise dans le cadre de SOWAFINAL pour un montant de 576.206, 82 euros (643.000 ó 66.793,18).

Agent traitant : Carine DUDANT  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 6. Cultes

### a) Modifications budgétaires n° 1/2010

#### 1°) Fabrique d'Église St Pierre ó Antoing

Le Conseil communal est invité à marquer accord sur la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'Église d'Antoing sans augmentation de la part communale. Budget total inchangé.

#### 2°) Fabrique d'Église Ste Rictrude ó Bruyelle

Le conseil communal est invité à marquer accord sur la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'Église de Bruyelle sans augmentation de la part communale. Le Budget total augmente de 43.507,38 euros suite travaux effectués pour la restauration de la Maison Chaussée de Tournai

#### 3°) Fabrique d'Église St Amand ó Maubray

Le Conseil communal est invité à marquer accord sur la modification budgétaire présentée par la Fabrique d'Église de Maubray sans augmentation de la part communale. Budget total inchangé.

#### 4°) Synode de l'Église Protestante

Le Conseil communal est invité à marquer accord sur la modification budgétaire présentée par la Synode de l'Église Protestante sans augmentation de la part communale. Budget total inchangé.

Monsieur Samuël VINCENT précise que les cultes sont un sujet sensible, mais il déplore la position de non recevoir d'un responsable de la Fabrique d'Église d'Antoing pour une collaboration avec l'Office du Tourisme pour le fleurissement de l'Église d'Antoing dans le cadre des « Printanières ».

Madame DELEPINE et le Bourgmestre répondent que le Collège ne peut pas imposer cette collaboration, mais qu'il interpellera la Fabrique d'Église pour une bonne collaboration, comme ce fut le cas l'an dernier à Fontenoy.

Par 15 OUI et 1 ABSTENTION, le Conseil émet un avis favorable sur ces modifications budgétaires.

### b) Budgets 2011 des Fabriques d'Église

Le Conseil communal, par 15 OUI et 1 ABSTENTION, émet un avis favorable sur les budgets 2011 des Fabriques d'Église de :

- Antoing ó Part communale de 38.683,69 euros
- Calonne ó Part communale = 0

- Péronnes ó Part communale de 21.723,89 euros moyennant la prise en compte des remarques émises par la commune.

#### c) Budget 2011 du Synode de l'Église Protestante

A l'unanimité, le Conseil communal émet un avis favorable sur le budget 2011 du Synode de l'Église protestante

Parts communales :

- Antoing = 10.799,10 euros
- Brunehaut = 11.224,26 euros
- Rumes = 6.462,45 euros

Parts en extraordinaire : Antoing = 5.876,12 euros

Brunehaut = 6.107,46 euros

Rumes = 3.516,42 euros

moyennant la prise en compte des remarques émises par la commune

#### 7. Cimetières ó Appel à projets du SPW

Le SPW a lancé un appel à projets pour la mise en conformité et l'embellissement des cimetières wallons.

Quatre dossiers sont introduits : pour la pose de stèle mémorielle pour les cimetières de Antoing, Calonne, Maubray et Péronnes, pour un coût total des travaux de 12.148,40 € TVAC.

Le dossier doit ensuite être transmis à la Région Wallonne.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point qui a été vu en commission.

Pour le choix des plaquettes, la décision n'a pas encore été prise mais elles seront vendues au prix coûtant.

Agent traitant : Samuel BASSETTO

Politique responsable : Didier DUDANT

#### 8. Aménagement du territoire

##### a) Permis d'urbanisme ó création d'une voirie d'accès pour le Péronnes Yacht Club

En application de l'article 129 bis du CWATUP, le dossier d'urbanisme doit être soumis au Conseil communal puisqu'il s'agit d'une voirie qui sera ensuite remise à la commune.

Dans le cas présent, c'est la commune qui est maître d'ouvrage. Le dossier a été soumis à enquête publique et n'a recueilli aucune observation et a fait l'objet d'un avis favorable de la CCATM.

Monsieur Jean-Bernard VIVIER estime que la largeur de la voirie à créer sera insuffisante et que cela génèrera des accidents d'une part, et une difficulté d'accès aux voiliers d'autre part, d'où ses craintes pour l'avenir du PYC.

Monsieur DUDANT répond qu'une largeur de 4 mètres est suffisante et que la sécurité est assurée par un rebord.

Monsieur Jean-Bernard VIVIER demande quelle décision a été prise pour l'avenir de Moulinsart.

Le Bourgmestre répond que le Collège poursuit l'instruction du dossier sur base de l'impulsion donnée par Monsieur BOUCAUT, à savoir un parking payant pour motor-homes. Monsieur VIVIER signale que la clôture reste ouverte et qu'il y a danger pour les enfants qui peuvent y pénétrer.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Viviane DELEPINE

b) Abrogation du P.C.A. n° dit du « Bois de Fouage »

Avant l'adoption d'un RUE pour le Centre de Sports et Nature, il s'indique d'abroger le PCA n° 4 existant, dit « du Bois de Fouage ».

En effet, le PCA dérogatoire n° 4 a été établi en 1987 pour permettre l'extension de la sablière, étant donné que le plan de secteur ne le permettait pas.

Suite à la modification du plan de secteur en avril 2010 dans le cadre du projet de Centre Nature et Sports, la sablière se trouve d'office reprise en zone d'extraction.

Par conséquent, le PCA n° 4 n'est plus d'actualité et selon l'article 19 § 3 du CWATUPE, un PCA perd ses applications si un plan de secteur est modifié sur la même zone ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil communal abroge le PCA en question.

Agent traitant : Christine DESPLANQUE

Politique responsable : Viviane DELEPINE

## 9. Rénovation urbaine

a) Avenant n° 2 à la convention-exécution 2004

Il s'agit de la convention-exécution pour les immeubles 35 et 37 de la Grandrue (DELYS et FAUCONNIER).

L'avenant porte sur la prolongation des délais, la commune s'engageant à attribuer le marché dans les 6 mois à dater de l'obtention du permis d'urbanisme et à conclure le marché dans les deux mois après l'accord sur l'attribution.

Monsieur VERSCHEURE demande la raison de délais aussi longs en Rénovation Urbaine. Monsieur DUDANT répond que l'opération lancée en 1980 est subordonnée à l'obtention de subsides, ceux-ci en fonction des budgets régionaux.

Par 15 voix OUI et 1 ABSTENTION, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Samuel BASSETTO

Politique responsable : Didier DUDANT

b) Marché de services PEB (performances énergétiques des bâtiments) pour les immeubles 35 et 37 Grandrue (DELYS et FAUCONNIER)

Par 15 voix OUI et 1 ABSTENTION, le Conseil décide de passer un marché public de services avec un auteur de projet par voie de procédure négociée sans publicité, d'approuver le CSC et d'arrêter les conditions du marché.

Agent traitant : Samuel BASSETTO  
Politique responsable : Didier DUDANT

#### 10. Travaux d'entretien extraordinaire des voiries 2010 - 2012 (droits de tirage)

Introduction d'un dossier « Entretien de voiries 2010-2012 auprès de la DGO1 ó Direction des Voiries subsidiées

Ce point a été examiné en détail en séance de commission travaux.

Le formulaire d'introduction d'un dossier « Entretien de voiries 2010-2012 » a été déposé par Monsieur LEBLON H., auteur de projet. Ce dossier concerne 22 voiries réparties sur Antoing, Maubray, Péronnes, Bruyelle et Fontenoy pour un montant total des travaux estimé à 443.063,23 p TVAC.

La subvention est estimée à 203.122,- p TVAC.

Le présent formulaire doit être introduit pour le 30 avril 2011 auprès de la DGO1.

Pour approbation à l'adhésion à ce droit de tirage 2010-2012 ó Exercice 2011.

Pour approbation du formulaire d'introduction du dossier.

Pour sollicitation de la subvention.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Christine DESPLANQUE  
Politique responsable : Didier DUDANT

#### 11. Travaux du plan triennal PT 2011 ó Travaux d'amélioration et d'égouttage de la rue de l'Angle à Péronnes

L'auteur de projet a déposé l'avant projet de travaux.

Le dossier a été examiné en séance de commission.

A l'unanimité, le Conseil communal l'approuve, le dossier sera ensuite transmis à la Région Wallonne, pour l'obtention des subsides.

L'absence de parking a été choisie pour ralentir la vitesse.

Agent traitant : Samuel BASSETTO  
Auteur de projet : Didier DUDANT

#### 12. Travaux communaux

Monsieur DUDANT donne connaissance de divers décomptes de travaux, pour lesquels aucun dépassement supérieur à 10 % n'a été constaté.

#### 13. Cohésion sociale

Rapport d'activités et bilan financier pour l'exercice 2010.

Monsieur Aurélien PIERRE, coordinateur, a présenté le rapport d'activités en séance de commission.

Le rapport financier présente un trop perçu de subvention de 28.904,65 p à rembourser à la Région Wallonne.

Monsieur Jean-Bernard VIVIER reproche le manque d'activités et estime le dossier un peu léger.

Monsieur VINCENT estime imprudent de confier à une seule personne un tel projet. Qu'advierait-il si elle part ou si elle est malade ? Il estime qu'on n'est nulle part et demande de donner tous les moyens pour commencer la restauration des meubles au plus vite.

Monsieur BAUWENS réitère sa confiance dans le projet.

Par 12 OUI, 3 NON et 1 ABSTENTION, le Conseil communal approuve ce point.

Agent traitant : Aurélien PIERRE  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 14. Subsides aux sociétés

a) Cercle horticole : subside 2011

A l'unanimité, le Conseil accorde un subside de 250 euros, les comptes 2010 ont été produits.

Monsieur Samuel VINCENT se retire de séance.

b) Jardins biologiques du Hainaut : subside 2011

A l'unanimité, le Conseil communal accorde un subside de 500 euros, les comptes 2010 ont été produits

Monsieur Samuel VINCENT rentre en séance.

c) Comité des Fêtes : subside 2011

A l'unanimité, le Conseil communal accorde un acompte de 8.000 euros sur le subside 2011, les comptes 2010 n'ont pas encore été arrêtés. Ils seront réclamés dans les meilleurs délais

d) Maison de l'Emploi : subside 2011

Par 15 voix OUI et 1 ABSTENTION, le Conseil communal accorde un acompte de 3.000 euros sur le subside 2011, les comptes 2010 n'ont pas encore été arrêtés. Ils seront réclamés dans les meilleurs délais.

Agent traitant : Carine DUDANT  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

e) Croix Rouge de Belgique : la mise à disposition gratuite de l'ancienne maison communale de Maubray et du réfectoire de l'école de Bruyelle pour la transfusion sanguine représente un subside en nature, d'un montant équivalent à 600 €. A l'unanimité, le Conseil communal marque son accord.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 15. Règlement général de police

A l'unanimité, le Conseil communal modifie le règlement général de police comme suit :

**Article 52.** :

*Sans préjudice des dispositions du C.W.A.T.U.P.E., il est interdit d'apposer des affiches, annonces, inscriptions, reproductions picturales et photographiques, tracts et papillons sur la voie publique, sur les arbres, plantations, panneaux, pignons, façades, murs, clôtures, supports, poteaux, bornes, monuments et autres objets qui bordent la voie publique ou situés à proximité immédiate de celle-ci., **sauf aux endroits autorisés par les autorités communales compétentes.** (cfr dispositions du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine).*

1. *La publicité par le biais de remorques mobiles ou statiques est interdite, sauf autorisation écrite du Bourgmestre:*
  - ***En cas d'exposition sur la voie publique ou dans un lieu public, elles seront placées conformément aux directives en matière d'immatriculation, de prescriptions techniques et/ou contrôle technique le cas échéant, d'assurance obligatoire et de taxe de circulation.***
  - ***Elles seront placées conformément au code de la route et ne représenteront pas un danger pour la circulation des usagers en général.***
2. *L'affichage se rapportant à une manifestation sera placé au plus tôt dans les trente jours précédents la manifestation et devra être retiré au plus tard dans les 24 heures qui suivent le dernier jour de la manifestation.*
2. *Le fléchage se rapportant à une manifestation est autorisé aux conditions suivantes :*
  - *Le marquage à la peinture est autorisé uniquement sur le sol et à l'aide d'une peinture biodégradable.*
  - *Le dispositif de fléchage est autorisé sur les poteaux de signalisation ou autres supports publics mais uniquement à l'aide d'un lien.*
  - *La surface du fléchage utilisé doit s'inscrire dans un carré de 15 centimètres de côté au maximum et il ne pourra gêner la visibilité des usagers de la route, constituer un danger pour la circulation ou masquer en tout ou en partie la signalisation routière.*
  - *Le fléchage sera autorisé au plus tôt la veille et retiré au plus tard dans les 24 heures qui suivent la manifestation.*

*Les infractions aux conditions imposées dans le présent article, sont punies d'une amende administrative.*

**Art.240** : Amendes administratives

28. *Celui qui ne respecte pas les conditions imposés par l'article 52 du règlement général de police.*

Agent traitant : Martine ROOS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

16. **Logement**

Le Bourgmestre donne connaissance au Conseil des arrêtés qu'il a pris ordonnant l'évacuation de logements; la majeure partie des occupants ont trouvé à sa loger.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

17. Procès-verbal

Le point est reporté en séance secrète.

18. Questions orales

En application de l'article 80 du ROI :

Monsieur BAUWENS et Madame DELEPINE répondent à Monsieur VRSCHEURE au sujet de la sécurité routière suite à la pose de chicanes, préconisées par l'ASBR, à la rue du Haut Bout.

Monsieur BAUWENS et Madame LINGLIN répondent à Madame VERCAUTEREN au sujet du restaurant Bouche-B; le dossier est entre les mains de notre avocat.

Monsieur BAUWENS et Monsieur DUDANT répondent à Monsieur VIVIER sur sa proposition d'organiser une campagne de nettoyage des berges avec des bénévoles. Le Collège marque accord et organisera pratiquement la campagne avec le concours des élèves primaires.

Monsieur Didier DUDANT sort de séance.